

**Objectif**

***FACILITER L'ACCES DES GRANDES SURFACES AUX PRODUCTEURS FERMIERS***

**Principe de fonctionnement de la plate forme de Picardie**

- Création d'une association de producteurs sous l'impulsion de la chambre d'agriculture de Picardie. Cette association achète les produits aux producteurs membres et les répertorie dans un catalogue qu'elle met ensuite à disposition des grandes enseignes.
- Dès qu'une commande est passée à l'association, les producteurs livrent leurs produits dans un local appartenant à une société de prestation de services. Cette société s'occupe de l'administratif et de la logistique. Elle établit les facturations, prépare les commandes, conditionne pour le transport (film, palettise) et embauche un transporteur pour effectuer les livraisons.

**Constat**

A l'heure actuelle: partenariat avec une trentaine de points de ventes (Leclerc, Champion...).  
Chiffre d'affaire de la plate forme en 2007: 235 000€ HT.

**Atouts**

- Les GMS ont un interlocuteur unique (l'association), une seule facturation, et sont approvisionnées en une seule livraison. L'organisation est simplifiée.
- Les producteurs ont plus facilement accès aux GMS étant donné qu'ils n'ont pas à gérer la logistique, ni à prendre contact directement avec les enseignes.  
Ils participent néanmoins aux négociations avec les GMS par le biais de leur association.
- L'apport financier demandé aux producteurs est très raisonnable: 300€ de droit d'entrée sur la plate forme puis 15€ par mois.

**Inconvénients**

- La mise en place de la plate forme a demandé un fort investissement en temps à la chambre d'agriculture de Picardie.
- La société prestataire se rémunère en prélevant une marge sur le chiffre d'affaire de la plate forme. Cette marge est assez importante : 20% du chiffre d'affaire.
- Pour le moment, seuls les produits secs et les boissons sont distribués.

**Possibilité en Champagne-Ardenne**

L'implication des chambres est nécessaire pour mettre en œuvre un projet d'une telle envergure. La mobilisation de producteurs fermiers est également indispensable pour initier un tel projet au sein des Chambres.

**Contact**

Hélène Crevel (conseillère Chambre d'Agriculture de Picardie) : 03-22-33-69-86